



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Programmes

Question écrite n° 1788

Texte de la question

M Leon Vachet appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports sur la necessite, dans la perspective du marche unique europeen, de favoriser l'enseignement des langues europeennes dans les ecoles primaires. Avec la decentralisation, les communes sont devenues les partenaires essentielles a ce niveau de l'education nationale. C'est pourquoi il lui demande si des mesures d'encouragement ne pourraient etre envisagees aupres des collectivites locales, afin qu'elles puissent prendre les dispositions necessaires, comme elles le font en matiere sportive, et ainsi mieux preparer l'avenir de nos enfants des leur plus jeune age.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, est conscient du role essentiel joue par les collectivites locales dans le domaine educatif. La question de l'apprentissage des langues vivantes dans les ecoles primaires fait pour le moment l'objet d'un examen d'ensemble. Il peut d'ores et deja etre precise qu'un dispositif visant a elargir d'une facon extremement significative l'enseignement precoce des langues vivantes est en cours d'elaboration. Dans le cadre de ce dispositif, l'ensemble des partenaires de notre systeme educatif, en particulier les collectivites locales, seront associes aux actions mises en place selon des modalites et avec des moyens qui seront prochainement portes a la connaissance de tous.

Données clés

Auteur : [M. Vachet Leon](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1788

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 août 1988, page 2386